

sera mise à notre crédit quand elle sera retirée. C'est le gouvernement fédéral qui en est responsable.

Les honorables membres voudront bien observer qu'en faisant ce calcul je n'ai entré à l'actif de la Province que les sommes dont la propriété ne nous est pas contestée et qu'il reste encore à notre actif d'autres sommes qui nous écherront indubitablement et qui réduiront d'autant les réclamations du gouvernement fédéral pour le paiement des intérêts sur notre part de dette.

Avons-nous donc raison de nous laisser alarmer sur notre avenir par le montant des sommes que nous devons payer au gouvernement fédéral? Avons-nous dépensé d'une manière incompatible avec nos ressources et serons-nous obligés, dans un prochain avenir, de recourir à la taxe directe pour subvenir aux besoins de la Province? Il faut bien constamment se rappeler, il est vrai, que nos ressources sont limitées, plus qu'elles ne le seront si la question de l'arbitrage est réglée d'une manière équitable et il est nécessaire, pour le présent du moins, que nous limitions chaque année nos dépenses à nos ressources et que nos dépenses annuelles n'excèdent pas nos revenus. Mais en supposant que l'arbitrage soit réglé d'une manière équitable on se convaincra que j'ai eu raison de déclarer déjà que nous pouvons payer en une seule année, n'importe laquelle, les arrérages d'intérêt que nous devons au gouvernement fédéral, si toutefois il existe des arrérages, sans embarrasser aucunement l'administration des affaires publiques et sans en venir à la taxe directe.

Prenant donc en considération, M. l'Orateur, l'immense quantité de travaux publics permanents que nous avons à même le revenu pendant les cinq dernières années, le montant en la possession du gouvernement fédéral pour payer l'intérêt sur notre part de dette, montant aussi pris sur le revenu annuel, nous n'avons nullement raison de manifester des craintes sur notre avenir financier; mais, au contraire, nous avons bien lieu d'envisager courageusement l'avenir.

Il est un autre point, M. l'Orateur, qu'il faut bien considérer. Avons-nous sujet d'appréhender pour l'avenir quelque diminution sérieuse dans notre revenu annuel? Je ne le crois pas. Le subside fédéral est fixe et permanent, sauf l'intérêt que nous pourrions avoir à payer au gouvernement fédéral. Les fonds des honoraires de justice augmentent régulièrement; le revenu des licences s'accroît